

1880 n° 147



29 mars 1880

Testament Charbonnier

Pardonnez nous Mathieu Lucien Berger, notaire à la résidence de Bourganeuf (Creuse), en présence des quatre témoins instrumentaires ci-après nommés
a compara

M. Pierre Charbonnier, propriétaire cultivateur, demeurant au Montaingout, commune de Saint Moreil, canton de Royère, époux de Marie Champeluy.

Lequel, malade de corps, mais sain d'esprit, sans captation, suggestion, ni contrainte, nous a requis de dresser acte de son testament, qu'il nous a, en conséquence dicté, et que nous notaires avons écrit en entier, de notre main tel qu'il nous l'a dicté, le tout en présence des quatre témoins instrumentaires ci-après nommés, ainsi qu'il suit.

Le dit Pierre Charbonnier, testateur, a dit :

" Je déclare devoir à Arnaud Charbonnier, mon fils, domicilié avec moi, en ce moment militaire, nelle France, qu'il m'a prêté ; cette somme est le produit de son travail pendant quatre années passées dans lesquelles il est allé travailler hors du pays comme malon ;

" J'entends avantager le même Arnaud Charbonnier de tout ce dont la loi me permet de disposer sur tous les biens meubles et immeubles qui compromettent ma succession ;

" Telles sont mes volontés .

Le présent testament a été dicté par le dit Pierre Charbonnier testateur à nous Mathieu Lucien Berger notaire en présence des quatre témoins instrumentaires ci-après nommés

Le présent testament a été écrit en entier par nous Mathieu Lucien Berger notaire, de notre main, en présence du testateur et des quatre témoins instrumentaires ci-après nommés, tel qu'il nous a été dicté par le testateur.

Le présent testament a été lu en entier par nous Mathieu Lucien Berger, notaire au dit testateur en présence des quatre témoins instrumentaires ci-après nommés. Le testateur a déclaré en leur présence que le présent testament contient ses véritables intentions et qu'il y persiste.

Le tout fait, dicté, écrit, lu et passé au dit lieu du Montaingout, en la demeure du testateur, dans une

10. J. L. Longuet à Bourganeuf le Vendredi 21 Mars 1880 p. 143 P. 7.0 Tenu pour déclarer
dans la forme d'un acte devant un greffier; devant Jean Gauvillier
notaire à Bourganeuf le 21 Mars 1880.

10. J. L. Longuet à Bourganeuf le Vendredi 21 Mars 1880 p. 143 P. 7.0 Tenu pour déclarer
dans la forme d'un acte devant un greffier; devant Jean Gauvillier
notaire à Bourganeuf le 21 Mars 1880.

chambre, au rez de chaussée dans laquelle nous avons
trouvé le testateur couché

Il est midi heut vingt quatre vingt et le vingt
neuf mars à onze heures et demie du soin
en présence de :

- 1: Mr. Jean Garraud, propriétaire cultivateur;
- 2: Mr. Jean Cousseroux, propriétaire cultivateur;
- 3: Mr. Jean Montthiou, propriétaire cultivateur;
- 4: Mr. François Sartout, fermier;

Bous quatre déclarent au dit lieu du mordaignat
de témoins instrumentaires présentes par le testateur
et qui, sur note requérition, ont déclaré n'être sous
aucun des cas de parenté, d'alliance, d'empêchement
ni d'exclusion reçus par la loi.

Le dit testateur fut mal requis de signer, a
declaré ne savoir; la requérition de signer a été
adressée par nous notaire et sa déclaration de ne
savoir signer ont eu lieu en la présence des quatre
témoins instrumentaires susnommés

Un des témoins instrumentaires, le dit S. Sartout
également requis de signer, a aussi déclaré ne savoir;
les trois autres témoins instrumentaires, les dits
S. Garraud, Cousseroux et Montthiou ont signé le
présent testament, ainsi que nous Mathieu Lucien
Berger, notaire, le tout en présence du testateur
et après lecture entière de tout ce que dessus fait
par nous notaire au testateur en présence des quatre
témoins instrumentaires susnommés

Jean Montthiou Gauvillier

Cousseroux

Mathieu Berger
notaire

Déclaré le 30 Mars